

L'organisation de la justice en France

Cour européenne des Droits de l'Homme									
Cassation	Conseil d'État	Cour de cassation				Cour de cassation			
		Vérifie que le procès en appel ait bien respecté le droit.							
Appel Rejuge le cas	Cour administrative d'appel	Cour d'appel				Cour d'appel		Cour d'assises d'appel	
Jugement	Tribunal administratif	Conseil des Prud'hommes	Tribunal de commerce :	Tribunal de Grande instance (T.G.I) :	Tribunal d'instance (T.I) :	Tribunal de police	Tribunal correctionnel	Cour d'assises	
		litiges entre employés et employeurs du privé.	conflits entre commerçants, commerçants et sociétés commerciales, juge les actes de commerce.	conflits sur la nationalité, la propriété, les conflits de plus de 10 000€, les divorces.	conflits entre particuliers de moins de 10 000€, les litiges propriétaire / locataire, les tutelles.	1 juge juge les violences sur les gens ayant entraînés un arrêt de travail de plus de 8 jours, atteintes à la vie d'un animal, injures et diffamations. ⇒ Amendes jusqu'à 1500€ , suspension de droits (permis de conduire, vote).	3 juges juge les délits (vol, blessures graves, abus de confiance, escroquerie, trafic de drogue). ⇒ Peines de prison maximale de 10 ans, amende, dommages et intérêts des victimes.	3 juges 9 jurés juge les crimes , infraction la plus grave (meurtre, viol, vol avec arme). ⇒ Peines de prison de 10 ans à la perpétuité, amende, dommages et intérêts des victimes	
		Justice civile (conflits entre particuliers)				Justice pénale (infractions à la loi)			
		Justice administrative (conflit avec une administration)							Ordre administratif
								Ordre judiciaire	